

Les jeunes doivent être prévenus de cet état d'esprit—par lequel ils passeront peut-être eux mêmes plus tard — et éviter, dans la mesure du possible, d'irriter des susceptibilités très chatouilleuses, mais respectables au fond.

—Le cabinet de consultation ouvert à tout le monde est semé d'écueils qu'une grande correction d'attitude permet seule d'éviter.

Vous n'avez pas à vous enquerir du nom de celui qui se présente, ni des raisons qui l'amènent chez vous, ni du nom des médecins qu'il a consultés déjà, ni des traitements qu'il a subis: tout cela ne vous regarde pas et ne peut qu'entraver votre liberté, si vous le laissez dire. On vous demande votre avis sur la nature d'une maladie ou les moyens à employer pour la combattre. Examinez le client de passage avec soin, donnez l'avis demandé... et *punctum*.

Il arrive qu'au moment où vous formulez le traitement on vous dise: "Mais c'est exactement ce que l'on m'a ordonné déjà!" Répondez: "Tant mieux, cela prouve que vous étiez dans de bonnes mains!"

Si l'on vous dit: "Mais c'est précisément le contraire de ce qu'on me faisait faire jusqu'ici!" répliquez: "Je n'ai pas à juger ou à discuter les avis des autres: vous m'avez demandé *mon avis*, le voilà!"

—Un confrère malade ou désireux de se payer soit un voyage d'agrément, soit quelques jours de repos, vous prie de vous charger de sa besogne. C'est un témoignage de haute estime qu'il vous donne et le service qu'il vous demande, il doit être disposé à vous le rendre à l'occasion. Est-il besoin de dire qu'abuser de sa confiance pour essayer de lui prendre de ses clients, serait tout simplement une malpropreté frisant l'escroquerie? Vous devez à son retour, lui remettre intact le dépôt confié à votre honneur; le renseigner sur la manière dont vous avez rempli votre mission intérimaire et lui fournir la liste des visites que vous avez faites pour lui, et dont c'est à lui de toucher le prix.

Vous pouvez être appelé à remplacer un confrère absent sans en avoir été prié par lui. Il faut toujours vous prêter de bonne grâce à cette besogne imprévue, souvent urgente et parfois très ingrate. J'ai traité la question il y a quelques années dans la *Revue médicale de Louvain* (v. 1886, p. 385). J'envisageais uniquement l'*accoucheur remplaçant*. Mais tout ce que j'ai dit de l'*accoucheur* s'applique au médecin en général.

La Consultation.

"Deux avis valent mieux qu'un" sans doute!... surtout s'ils sont bons tous les deux.

Les médecins ont presque tous les jours l'occasion de se mettre